

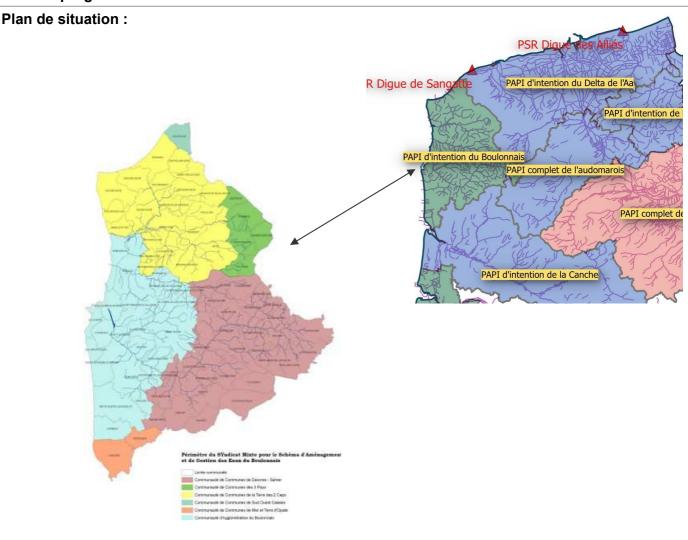
## PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS COMMISSION MIXTE INONDATION — LABELLISATION NATIONALE FICHE DE SYNTHESE

District hydrographique:Région(s) :Département(s) :Bassin de risque :Artois-PicardieNord-Pas-de-Pas-de-CalaisPérimètre du SAGE du

Calais Boulonnais

Porteur du projet : Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais

Nom du programme : PAPI d'intention – Bassins côtiers du Boulonnais



# Partenaire(s):

- Maîtres d'ouvrage : SYMSAGEB

- Co-financeurs : Etat, Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP)

Montant total de l'opération : projet global : 1 071 534 € projet PAPI : 745 200 €



Collectivités maître d'ouvrage : 328 000 € (soit 44 %), Etat : 297 700 € (soit 40 %), AEAP : 119 500 € (soit 16 %)

#### Contexte:

Le bassin versant des fleuves côtiers du Boulonnais est situé entre les bassins de la Canche, de l'Audomarois et du Delta de l'Aa. Ce bassin versant est régulièrement touché par des inondations dues aux débordements de cours d'eau et aux ruissellements, mais il est également concerné par la submersion marine (ex : novembre 2012 avec 34 communes ayant été reconnues en catastrophe naturelle, novembre 2014, et janvier 2015).

Le bassin concerne 81 communes du Pas-de-Calais et 172 207 habitants. Ce territoire n'est pas identifié comme un territoire à risque important d'inondation mais l'unité urbaine de Boulogne était classée au douzième rang selon les critères de choix des TRI sur le bassin Artois-Picardie avec 6 047 logements, 12 524 habitants et 8 080 emplois dans l'EAIP (pour mémoire 11 TRI ont été sélectionnés sur le bassin Artois-Picardie).

Le nombre de catastrophes naturelles recensées est important (315 arrêtés « catastrophe naturelle » entre 1984 et 2012) avec 8 communes ayant subi plus de 7 événements inondations et coulées de boue impactant plus de 61 000 habitants.

Par ailleurs, un plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant de la Liane a été approuvé le 16 février 1999 et modifié le 21 juillet 2004. Le Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée du Wimereux a été prescrit le 30 août 2010 et fait l'objet, suite à l'avis défavorable issu de l'enquête publique, de nouvelles études. Un atlas des zones inondables de la Slack a été réalisé en 1997. La DDTM du Pas-de-Calais réalise une étude sur les trois cours d'eau de la Liane, du Wimereux et de la Slack dans le cadre de la révision et de la finalisation de ces deux PPRi. Enfin, le Plan de Prévention des Risques Littoraux du Boulonnais a été prescrit le 13 septembre 2011.

Le SYMSAGEB a élaboré et mis en œuvre un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour contribuer à la prévention des risques d'inondation sur le secteur de l'aval de la Liane. Celui-ci a été engagé en 2004 et soldé en 2012 dans les délais et avec le budget prévu initialement. L'efficacité et la pertinence des actions engagées dans ce premier programme PAPI ont été démontrées à l'occasion des épisodes d'inondation de novembre 2012. Néanmoins, sur certains secteurs du bassin versant de la Liane, l'exposition aux crues reste très importante. De plus les autres fleuves côtiers du Boulonnais, comme la Slack et le Wimereux, demeurent sensibles aux inondations (débordement de cours d'eau ou ruissellement).

La candidature à l'appel à projet PAPI s'inscrit dans la continuité de la démarche sur la Liane et a pour objectifs de la développer sur les autres secteurs du Boulonnais, et d'engager une démarche à long terme autour d'un projet global permettant une approche transversale entre les différentes politiques et les différents outils de planification.

#### Description synthétique du programme d'action :

Les actions envisagées pour la phase d'intention peuvent être regroupées en quatre catégories :

- L'élaboration d'une stratégie globale de gestion du risque d'inondation (fiches action 0.1, I.5 à I.14, I.19, II.1 et II.2 V.1)
- Un accompagnement des communes dans la prise en compte du risque d'inondation dans la gestion de crise (fiches action I.18, IV.1, IV.2, IV.3, IV.4, V.1 et V.2)
- Des actions de communication pour développer la conscience du risque sur le territoire (fiches action I.4 et I.13).
- Des actions de sensibilisation pour développer la conscience du risque sur le territoire vers les agents communaux, les personnes vulnérables et le milieu scolaire (fiches action 0.2, I.1 à I.3).



### Synthèse avis DREAL :

Le projet de PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais concerne les bassins versants des fleuves côtiers du Boulonnais. Le PAPI d'intention portera sur les risques liés aux ruissellements et aux débordements de cours d'eau avec la prise en compte des risques littoraux. La structure porteuse de la démarche de PAPI d'intention à l'échelle des bassins côtiers du Boulonnais est le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (Symsageb). Il est reconnu et compétent à l'échelle de ce territoire, et a déjà montré sa capacité à piloter un programme à cette échelle.

Par ailleurs trois PAPI sont labellisés sur des bassins versants voisins hydrauliquement indépendants de celui du Boulonnais : le PAPI complet de l'Audomarois, le PAPI d'intention du Delta et d'Aa et le PAPI d'intention de la Canche.

La DREAL considère le périmètre du SAGE du Boulonnais comme cohérent et pertinent pour la mise en œuvre d'un PAPI.

Le territoire du Boulonnais a un développement urbain concentrique autour de Boulogne-sur-Mer. Bien qu'à dominante rurale sur une grande partie du périmètre, ce territoire fortement impacté par les inondations connait également une pression foncière le long d'infrastructure relativement récente (A16). De plus, huit communes ont subi plus de 7 événements inondations et coulées de boue.

Dans le cadre du SAGE du Boulonnais et de la réalisation du premier PAPI, des programmes de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ont été mis en place dans l'ensemble des collectivités du bassin versant. Cependant, il n'existe pas de connaissance globale des risques d'inondation à l'échelle du territoire. Dans ce contexte, le dépôt de la candidature à la labellisation de PAPI d'intention montre la volonté de mettre en place une stratégie globale de gestion des risques d'inondation sur l'ensemble du territoire.

La gouvernance envisagée dans le cadre du PAPI d'intention est jugée adaptée, en regroupant les acteurs du territoire, les partenaires institutionnels et financiers du Symsageb. Les rôles du comité de pilotage et du comité technique sont correctement définis.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention, il est prévu que la CLE du SAGE du Boulonnais soit associée au comité de pilotage du PAPI aux côtés des EPCI et des acteurs concernés. Il est également envisagé la création de commissions thématiques ou géographiques qui permettraient d'assurer un débat local qui pourra ensuite être synthétisé par le comité technique.

Le Symsageb exerce la compétence « lutte contre les inondations ».

Les études réalisées dans le cadre du PAPI d'intention gagneront à prendre en compte au mieux les résultats des études de dangers du barrage Marguet et de l'écluse Marmin, ainsi que de l'étude « diagnostic et élaboration d'orientations de gestion » réalisée par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

La volonté de réaliser d'ici 24 mois un PAPI complet est clairement affirmée depuis le début de la réflexion sur un dépôt de candidature pour un PAPI d'intention. La stratégie et le plan d'actions prévus dans le dossier de candidature permettront d'élaborer le diagnostic du territoire. L'analyse multicritères constituera une aide à la décision importante dans les choix stratégiques qui aboutiront à l'élaboration de la stratégie du futur PAPI complet. La mise en œuvre d'actions de communication et d'accompagnement pour la réalisation des PCS et DICRIM permettra d'entamer la sensibilisation des acteurs concernés par les inondations sur le territoire du Boulonnais.



Les actions prévues dans le PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais correspondent bien à la démarche de préfiguration d'un PAPI complet.

Il est par ailleurs recommandé de :

- mener une réflexion avec les EPCI-FP du territoire sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPAM
- assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux (réflexions en partie portées par la Cellule technique littorale) pour s'assurer de l'éventuelle maîtrise d'ouvrage correspondante à l'horizon du PAPI complet.
- prendre en compte au mieux les réflexions concernant la gestion de l'ouvrage Marguet sur la Liane porté par la région Nord Pas-de-Calais et de l'ouvrage Marmin sur la Slack
- intégrer dans la réflexion les objectifs, orientations et dispositions du Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Artois-Picardie actuellement en consultation et dont l'arrêté d'approbation est prévue pour la fin de l'année 2015
- équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques.

#### Synthèse avis instance de Bassin :

Il est proposé à l'instance de bassin d'émettre un avis favorable sur le PAPI d'intention des bassins côtiers du Boulonnais, avec les recommandations suivantes :

- mener une réflexion avec les EPCI-FP du territoire sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPAM
- assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux (réflexions en partie portées par la Cellule technique littorale) pour s'assurer de l'éventuelle maîtrise d'ouvrage correspondante à l'horizon du PAPI complet.
- prendre en compte au mieux les réflexions concernant la gestion de l'ouvrage Marguet sur la Liane porté par la région Nord Pas-de-Calais et de l'ouvrage Marmin sur la Slack
- intégrer dans la réflexion les objectifs, orientations et dispositions du Plan de Gestion du Risque inondation du bassin Artois-Picardie actuellement en consultation et dont l'arrêté d'approbation est prévue pour la fin de l'année 2015
- équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques.



	Avis et commentaires
	Synthèse des éléments du dossier permettant de juger de
Qualité de la dynamique locale dans la perspec- tive de la mise en œuvre du PAPI	Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention, il est prévu que la CLE du SAGE du Boulonnais soit associée au comité de pilotage du PAPI aux côtés des EPCI et des acteurs concernés (Chambres régionale d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers, Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale, Parc naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, SDIS, Agence de l'eau).  L'ensemble des partenaires associés au PAPI ne siégeant pas au sein de la CLE, le Symsageb prévoit d'organiser une concertation élargie à ces acteurs. Il est également prévu de mettre en place des comités de concertation locale.  Il est envisagé la création de 4 groupes de travail thématiques (agricole, urbanisme, activité économique et vulnérabilité, habitat et vulnérabilité) qui permettront d'assurer un débat local qui pourra ensuite être synthétisé par le comité technique.
Cohérence et pertinence du périmètre du projet	Le périmètre du PAPI d'intention est cohérent et pertinent. Les études réalisées dans le cadre du PAPI d'intention devront prendre en compte l'évolution de la connaissance suite aux événements récents d'inondation (2012, 3014, 2015).
	Trois PAPI sont labellisés sur des territoires immédiatement voisins : le PAPI d'intention du bassin versant du SAGE du delta de l'Aa, le PAPI de l'Audomarois et le PAPI sur le bassin versant de la Canche. Le bassin versant des fleuves côtiers du boulonnais est hydrauliquement indépendant de ces bassins versants voisins sur lesquels des démarches sont en cours.
Pertinence de la stratégie	Le projet est adapté à la phase de préfiguration d'un PAPI complet et montre la volonté de s'engager dans un PAPI complet.
Pertinence du pro- gramme d'actions	Le projet tel qu'il est présenté permettra au Symsageb de poursuivre les ré- flexions en vue d'élaborer une stratégie globale de gestion du risque d'inonda- tion sur le territoire du SAGE du Boulonnais. Il est recommandé de poursuivre la réflexion et les actions sur certaines thématiques telles que la réduction de la vulnérabilité, la prise en compte des risques dans l'urbanisme ou les ruisselle- ments agricoles.
Enjeux environnemen- taux	S'agissant d'un PAPI d'intention, le dossier ne comporte pas d'analyse fine des enjeux environnementaux. La présentation des milieux naturels permet de constater qu'un travail d'identification a été réalisé dans le cadre du SAGE du Boulonnais. L'analyse multicritères et la note d'analyse environnementale devraient garantir un programme de travaux compatibles avec la préservation des milieux. Le développement d'une réflexion environnementale prenant en compte la question des zones humides et leur fonction hydrologique est important.
Pertinence socio-écono- mique du projet	Le dossier de candidature comporte le projet de cahier des charges de l'analyse multicritères. Celui-ci est fortement inspiré du cahier des charges de l'analyse multicritères réalisé par le CGDD. L'analyse est néanmoins réalisée séparément sur les trois fleuves principaux du territoire. Le dossier propose une synthèse de l'ensemble des éléments de réflexions (fiche action I.14) qui permettra d'aboutir à l'élaboration du PAPI complet.
Avis sur la hauteur de la demande de financement	
Vision de long terme	Le Symsageb a notamment pour mission la lutte contre les inondations. Il est la



structure porteuse du SAGE du Boulonnais. Son territoire de compétence recouvre le bassin versant des fleuves côtiers du Boulonnais. C'est un acteur reconnu de la lutte contre les inondations sur son territoire, ayant déjà mis en œuvre des travaux d'aménagement contre les crues et des dispositifs de lutte contre les ruissellements.